

Municipalité de Saint-Albert



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 4 mars 2013, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé «**règlement 2013-02 amendant le règlement 2012-12 de tarification à l'article 2.3 afin d'y ajouter la résolution 2013-07 sur l'ajout de frais de réservation/annulation et la fixation du tarif de location du local Desjardins**».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 5 mars 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 5 mars 2013,

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière